

Procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2026

Ouverture de la séance à 20h00

Présents : José VIVANCOS, Benoît BONNAC, Sabines SERRES, Mireille DESPEYROUX, Nathalie MALIQUE, Sophie MERCIER, Laurent LECLERC, Samuel GUIBERT, Julie LAUR, Jean-Luc GUILLEMOT et Christelle MAURY

Excusé :

Secrétaire de séance : Benoit BONNAC

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV du 2 avril 2026
- Composition de la liste de la CCID
- DM pour payer la facture de la SAUR pour le poteau à incendie.
- DM pour équilibrer les opérations d'ordre.
- Délégation au Grand Cahors commission locale des charges transférées
- Délibération installation PAC Bureau mairie
- Délibération modification horaire secrétaire de mairie.
- Mise à jour des statuts du SIVU
- Commission Marchés Publics

1. Désignation du secrétaire de séance : DE 2026-027

Conformément à l'article L2121-5 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après avoir enregistré la candidature de Monsieur Benoit BONNAC le conseil municipal désigne Monsieur Benoit BONNAC à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. PV conseil municipal du 2 avril 2026 : DE 2026-028

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le 2 avril 2026, établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Nathalie MALIQUE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal préalablement communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 2 avril 2026 tel qu'annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus à l'unanimité des membres présents.

3. Commission communale impôts directs (CCID) : DE 2026-029

Monsieur le maire explique à l'assemblée que suite aux élections municipales de 2020, la commission communale des impôts directs (CCID) de la commune de Francoulès doit être renouvelée.

Cette commission tient un rôle central dans la fiscalité directe locale et son installation nécessite des propositions de commissaires de la part du conseil municipal.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;

Ainsi sont proposés par le conseil municipal les commissaires titulaires et suppléants suivants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Nathalie MALIQUE (CM)	Laurent LECLERC (CM)
Mireille DESPEYROUX (CM)	Sophie MERCIER (CM)
Samuel GUIBERT (CM)	Julien LAUR (CM)
Christian ACKAERT	Marie Claude DESPEYROUX
Francoise ASNAR	Arno BOULLET
Pascal VANDERMOETEN	Raphaëlle TERRASSE
Catherine CHAMPEL	Nathalie VAYSSIÈRES (HC)
Guy LAVERGNE (HC)	Benjamin BERETTI
Hélène CASTAING	Olivier POINOT (HC)
Stéphane CUMER	Cécile CONQUET
Nathalie CODET	Eugène FAERBER
Christian DELLUC	Annie POUJADE (HC)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ne permettraient pas de payer la facture de la SAUR pour le poteau incendie posé à la Crouzette fin 2025 et dont la facture nous est parvenue en Avril de cette année. Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires des comptes et d'approuver la décision modificative suivante : 11 voix pour

FRANCOULÉS		Exercice : 2026	
DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
26/05/2026	2157-130	Matériel et outillage technique	8 500,00
26/05/2026	203-90	Frais d'études, recherche, développement	8 500,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

10 voix pour et 1 voix contre

Le M
dire
est
suiva
10
A G

Monsieur le Maire explique que lors de la dernière séance du conseil du SIVU Madame la Présidente a proposé une mise à jour des statuts, les anciens étant devenus obsolètes.

Monsieur le maire fait lecture des nouveaux statuts.

Après la lecture le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SIVU 10 voix pour 1 voix contre

Et autorise Monsieur le Maire à signer les nouveaux statuts.

10. : **Commission Appel d'offre**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

- Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que conformément à l'article D1411-4 du code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant le dépôt d'une (liste unique) de candidats,

Sont candidats à la commission appel d'offre :

Jean-Luc GUILLEMOT

Laurent LECLERC

Benoît BONNAC

Sont donc désignés en tant que :

Président : Monsieur Le Maire, José VIVANCOS

Membres de la commission appel d'offre :

Jean-Luc GUILLEMOT

Laurent LECLERC

Benoît BONNAC

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'état des dépenses de fonctionnement réalisées à ce jour : 82 408 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Francoulès a été affectée sur le Centre Technique Intercommunal de St Gély-Vers (Catus auparavant). Ce changement ne doit générer aucune modification sur les services réalisés par le Grand Cahors.

Questions de Christelle Maury

- ✓ Une personne élue doit-elle être affiliée au régime général de la sécurité sociale ? Monsieur le Maire doit se renseigner auprès de l'AMF et apporter une réponse à cette demande.
- ✓ Quel est le fonctionnement du conseil municipal si un des élus peut avoir un conflit d'intérêt avec le

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
26/05/2026	2183-0	Matériel informatique	126,00	26/05/2026	280418 1-0-040	Autres org pub - Biens mob, mat, études	56,00
				26/05/2026	280418 2-0-040	Autres org pub - Bât. et installations	70,00
Total Dépenses			126,00	Total Recettes			126,00

6. **Approbation de la composition de la commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) : DE 2026-030**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération adoptée par le conseil communautaire concernant la composition de la commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il explique à l'assemblée qu'elle doit être validée par les conseils municipaux des communes membres. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la composition de la CLECT à 9 voix Pour et 2 abstentions.

7. **Choix d'un devis pour l'installation d'une PAC dans les bureaux de la mairie : DE 2026-031**

Monsieur le Maire présente les différents devis pour l'installations d'une PAC dans les bureaux de la mairie de Francoulès.

Les devis sont les suivants :

Devis PAC Mairie

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	PAC	Option	Main d'œuvre	Montant TTC sans option
Calderon	3 898,75 €	4 509,00 €	2 652,30 €	594,00 €	1 262,70 €	3 915,00 €
Haka	2 831,00 €	3 397,20 €	1 840,80 €	- €	1 296,00 €	3 397,20 €
Sogeclim	3 920,60 €	4 312,66 €	2 820,51 €	0	1 492,15 €	4 312,66 €

Après consultation des devis le conseil municipal de la commune de Francoulès

- Décide qu'il est nécessaire de revoir les différents devis avec les fournisseurs car la puissance de 3.5kg n'est pas suffisante, une puissance de 4.2kg serait plus adaptée aux locaux.

8. **Délibération pour la signature d'un avenant au contrat de la secrétaire de mairie : DE 2026-032**

Monsieur le Maire explique que la secrétaire générale de mairie à un contrat de 15h00. Elle travaille les mardi et vendredi de 9h00 à 18h00 avec une heure de coupure.

Ce qui fait une heure de plus par semaine depuis le 1^{er} janvier 2025.

Pour régulariser la situation de la secrétaire générale de mairie il propose de faire un avenant à son contrat pour 16h00 de travail effectué par semaine. Cette quotité horaire étant inférieure à 10% du contrat initial une simple délibération du conseil suffit pour un avenant d'une heure.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter la décision en fin d'année.

9. **Validation de la mise à jour des statuts du SIVU des écoles de l'Est du Canton de Catus :**

vote d'une délibération ? Monsieur le maire a précisé que la personne concernée ne prend pas part au vote et sort de la réunion du conseil le temps de la délibération concernée.

- ✓ La mairie dispose-t-elle d'un contrat d'assurance pour les élus ? Monsieur le maire précise que la mairie couvre tous les conseillers municipaux durant leurs activités en tant qu'élus.

Des travaux de réfection des toitures sont en cours de chiffrage sur :

- ✓ Le bâtiment de la mairie : premier devis d'environ 70 000 € de l'entreprise Evobois
- ✓ L'église St Firmin : divers travaux en toiture - premier devis d'environ 26 000 €. Pour ce bâtiment, Benoit BONNAC indique que l'urgence des travaux concerne la mise hors d'eau par des travaux simples de remplacement des claustras situés sur les tympans, ces derniers en très mauvais état, n'assurent plus l'étanchéité du bâtiment.

Benoit BONNAC a ensuite fait part des premières constatations effectuées sur 2 autres bâtiments dont l'état général va demander des actions rapides :

- ✓ L'église de Saint Pierre de Liversou : au cours des 10 dernières années, cette église classée a fait l'objet de plusieurs analyses techniques par les services de l'état (2015 / 2017 / 2021) ou les services du département (SDAIL en 2020). Tous ces rapports concluent à la nécessité de travaux urgents de stabilisation et consolidation. Aucun devis de travaux ne semble avoir été établi précédemment. L'action menée actuellement sur cet édifice par le conseil municipal est donc double :
 - Reprise d'un contact avec le service du patrimoine du Grand Cahors pour avoir un avis sur l'aspect « classé » et ensuite sollicité les services de l'état UDAP ou DRAC
 - RDV avec une entreprise spécialisée dans la restauration de monument historique pour chiffrage des travaux les plus urgents
- ✓ La chapelle du Mas del Sol : L'état général de ce bâtiment est préoccupant. A ce jour, 2 points importants doivent être traités :
 - Définir la propriété exacte de ce bâtiment (commune, habitants du hameau)
 - Faire établir un diagnostic de la structure ainsi qu'un devis de réparation par une entreprise spécialisée.

L'AFSE (Association de Sauvegarde de Francoulès et de Ses Environs) avait ouvert une collecte de fonds auprès de la Fondation du Patrimoine en 2020 pour la rénovation de cette chapelle, sans suite pour l'instant.

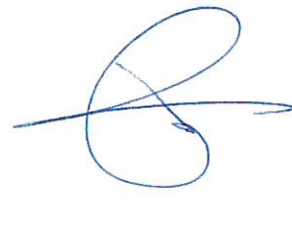
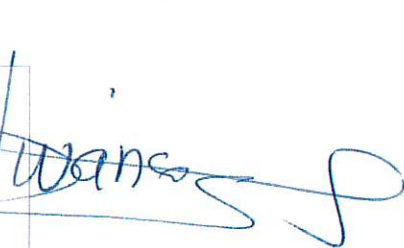
La direction du patrimoine du Grand Cahors doit venir visiter prochainement cette chapelle. Le ou la présidente de l'association sera invité à cette réunion.

Samuel GUIBERT a sollicité le SYDED pour envisager la végétalisation des points de dépôts des ordures. Le SYDED l'a informé que ces aménagements dépendaient du Grand Cahors. Samuel GUIBERT va donc prendre attache avec leurs services.

Le monument aux morts, sur la place de la mairie, a été rénové par Laurent LECLERC (peinture). La remise en état des lettres fera l'objet d'une seconde phase.

La séance est levée à 22h20

Date de transmission de l'acte: 15/09/2026
Date de réception de l'AR: 15/09/2026
046-214601122-DE_036_2025-DE
A G E D I



Date de transmission de l'acte: 15/09/2026
Date de reception de l'AR: 15/09/2026

046-214601122-DE_036_2026-DE
A G E D I